



Quel est le devoir de confidentialité d'un président d'associatio

Par **alf**, le **17/05/2009** à **16:19**

Bonjour,

Je suis présidente d'une association de protection animale et ai envoyé un mail à la présidente d'une autre association contenant des renseignements sur une personne qui posait problème avec son animal.

Cette présidente a transmis mon mail à la personne qui est venue m'agressée et me menacer (verbalement) à l'association !

Un(e) président(e) d'association n'a t il (elle) pas un devoir de confidentialité ?

Quelle doit être mon attitude dans cette affaire ?

Merci de votre réponse